

L'initiative de la gauche et des syndicats visant à instaurer un salaire minimum de 23 francs de l'heure a été plébiscitée par le peuple à hauteur de 58%

Grande victoire pour les petits salaires

CHRISTIANE PASTEUR

Votation ► Des acclamations de joie et de soulagement ont accueilli le résultat de la votation sur le salaire minimum, ce dimanche, à midi, dans la cour de l'Hôtel de Ville. Jusqu'à la dernière minute, gauche et syndicats sont restés dans l'incertitude quant au dénouement du vote. Avec 58,15% de oui et 25 communes sur 45 approuvant l'initiative pour un salaire plancher de 23 francs de l'heure, soit un peu plus de 4000 francs mensuels, le résultat est sans ambiguïté.

«C'est une grande victoire pour les 30000 travailleurs et surtout travailleuses concernées», se félicite Alejo Patino, secrétaire syndical et coordinateur de la campagne chez Unia. Il estime que ce résultat améliorera le pouvoir de négociation des salariés dans le cadre des conventions collectives de travail (CCT).

«Enfin un pas concret vers l'égalité salariale», se réjouit le Collectif genevois de la grève féministe. Le chantage à l'emploi n'a pas fonctionné. «Les votants n'ont pas été dupes», constate Alejo Patino. «Pendant les deux premiers mois de l'épidémie, de nombreux travailleurs, dans le nettoyage et les EMS notamment, se sont retrouvés au front, sans bénéficier de mesures de protection nécessaires et tout en étant rémunérés misérablement.»

Le Covid comme catalyseur

Un avis partagé par Caroline Marti, députée et vice-présidente du PS, qui estime que le Covid a joué un rôle de catalyseur. «La population n'accepte plus que des personnes travaillant à 100% n'aient pas un salaire leur permettant de vivre dignement. Cela a pesé davantage que la seule rentabilité économique.»

«Décemment, personne ne peut être contre un salaire permettant de vivre», renchérit Delphine Bachmann, députée et présidente du PDC, alors même que son parti appelait à refuser l'initiative. «Les milieux économiques et la droite n'ont pas été des forces de proposition suffisantes pour lutter contre les abus. Je compte sur l'intelligence de tous pour réussir à se mettre autour de la table. Quant à l'Etat, il doit faire son travail de contrôle car une majorité d'employeurs veut bien faire les choses.»

«Je ne vais pas pleurer», abonde François Baertschi, député et secrétaire du MCG. «Espérons que des entreprises ne disparaîtront pas et qu'il n'y aura pas de pressions pour faire baisser les salaires des 90% de la population actuellement au-dessus de ce minimum.»

Partenariat social affaibli?

Pour Bertrand Reich, président du PLR, le «geste de solidarité et de générosité» des Genevois aura aussi pour conséquence d'augmenter les charges des petites entreprises et commerçants, et donc les prix. «Je souhaite que le peuple soit



Les électeurs genevois ont cette fois suivi la gauche et les syndicats. JPDS

cohérent avec lui-même et continue à les soutenir en achetant local.»

«Il s'agit d'un affaiblissement du partenariat social. La logique consensuelle qui prévalait en Suisse a été battue en brèche», dénonce quant à lui Vincent Subilia, directeur de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève. «D'autant qu'en ces temps troublés, l'addition sera à la charge d'entrepreneurs alors que nombre d'entre eux sont déjà à genoux.»

Le Conseil d'Etat prend acte

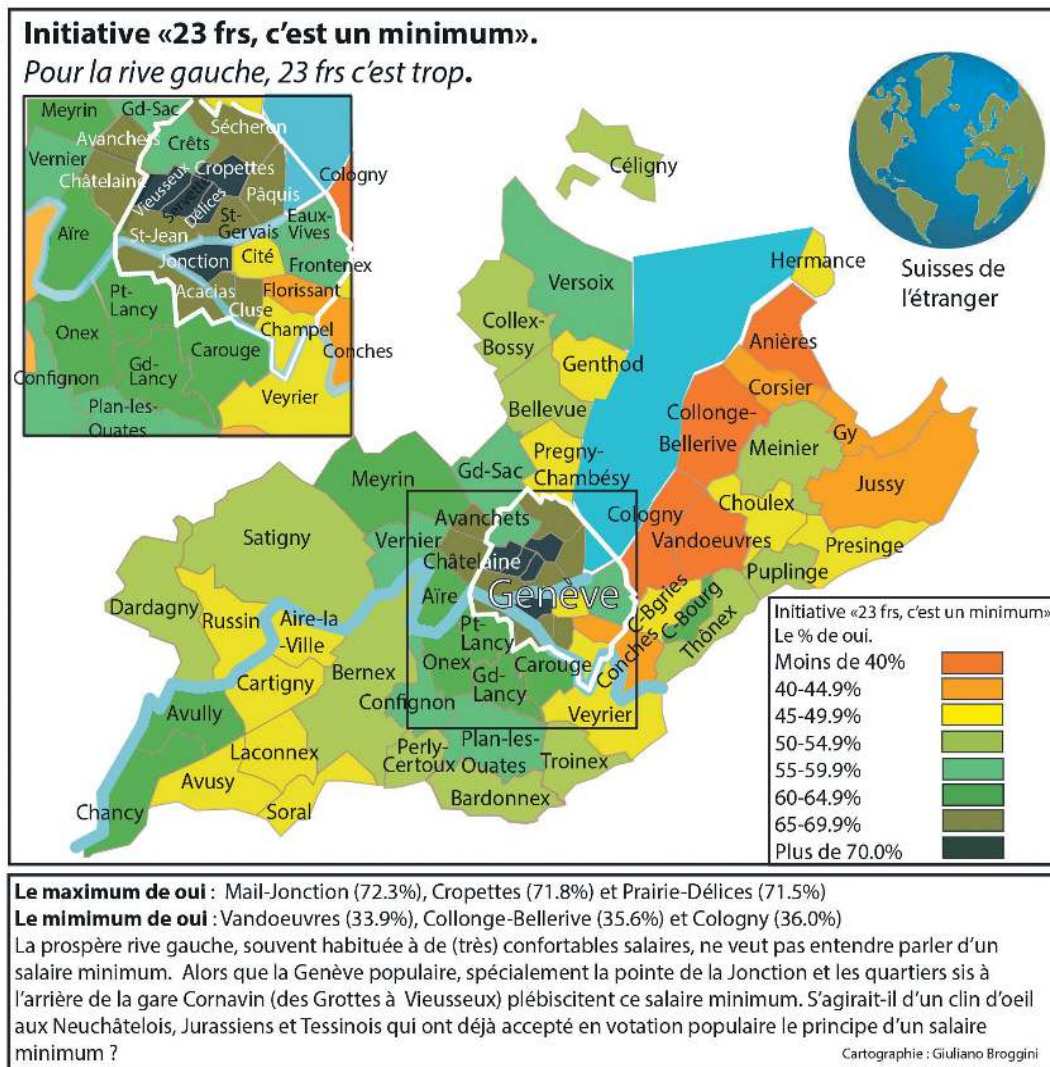
«Pas favorable au salaire minimum, même s'il en partage la finalité», le Conseil d'Etat a pris acte du résultat, selon les mots de Mauro Poggia, magistrat en charge de l'économie, lors du point de presse du gouvernement. La loi devrait être promulguée rapidement et entrer en vigueur courant octobre. Une rencontre avec les partenaires sociaux aura lieu dans les quinze jours. Concernant les emplois de solidarité, Mauro Poggia s'interroge sur de possibles exceptions. «L'Etat va-t-il mettre la différence ou y aura-t-il des licenciements?»

Répondant aux questions des journalistes, le conseiller d'Etat s'est inquiété d'une potentielle concurrence des travailleurs frontaliers au détriment d'employés non qualifiés. Il a cependant rappelé que l'introduction d'un salaire minimum à Neuchâtel n'avait pas eu d'incidence négative. Pas plus qu'il n'a connaissance d'employeurs revanchards prêts à dénoncer des CCT en rétorsion au vote. «Avons-nous les moyens de contrôler tout le monde du jour au lendemain? Certainement pas. Mais nous partons du principe que les employés sauront faire valoir leurs droits.» En cas de non-respect de la loi, les employeurs fautifs risquent une amende de 30000 francs, a relevé Antonio Rodgers, président du Conseil d'Etat.

Revaloriser le personnel qualifié

«Le partenariat social a beaucoup été vanté et idéalisé alors que dans les faits, le patronat essaie de plus en plus souvent de passer en force, y compris dans le cadre des CCT», rappelle Jean Burgermeister, député de Solidarités. «J'espère que le Conseil d'Etat entendra le signal au moment même où il s'apprête à baisser les salaires de la fonction publique.»

«Pour les gens qui vivent avec moins de 23 francs de l'heure, le discours patronal consistant à dire que tout va bien et que nous pouvons continuer comme avant a été perçu comme une provocation», assure Davide De Filippo, syndicaliste au SIT et président de la Communauté genevoise d'action syndicale. La prochaine étape? Demander aux employeurs des secteurs concernés, notamment l'hôtellerie-restauration et le nettoyage, d'ouvrir des négociations. «Puisque les travailleurs non qualifiés vont recevoir 23 francs, il est normal de revaloriser les employés qualifiés.»



COMMENTAIRE

Dignité et reconnaissance

Une fois n'est pas coutume, le peuple genevois a voté, sur les objets cantonaux, comme la gauche et les syndicats. Le résultat de l'initiative en faveur du salaire minimum est sans appel. Dès octobre, 20 000 à 30 000 travailleurs, et surtout travailleuses, pourraient voir leur rémunération augmenter.

Le contexte économique, né de l'épidémie de Covid-19, constituait la grande inconnue: le chantage à l'emploi allait-il jouer en défaveur des initiateurs, comme ce fut le cas en 2011 et 2014? Pour

la droite patronale, il était clair que mieux valait un emploi mal payé que pas d'emploi du tout. Ou, au contraire, la précarité mise en lumière par la crise – on se rappelle ces files de milliers de personnes en attente d'un cabas alimentaire devant les Vernets – provoquerait-elle un électrochoc?

La deuxième hypothèse était sans doute la bonne. Une partie des électeurs de droite semble avoir pris conscience de cette pauvreté cachée dénoncée depuis des lustres par les organisations

progressistes. La reconnaissance d'une majorité de la population vis-à-vis du travail effectué par les employés en première ligne durant l'épidémie, que ce soit dans le nettoyage, la logistique ou les soins, devait également se concrétiser financièrement, au-delà des applaudissements mérités.

C'est la même logique qui a prévalu pour Zéro pertes. Pas grand monde ne pariait sur les chances du texte d'obtenir une majorité, à commencer

par les initiants eux-mêmes, et pourtant il a passé la rampe à 70 voix près. La fonction publique s'est mobilisée dix jours après que le Conseil d'Etat a annoncé une baisse de 1% des salaires des fonctionnaires pour 2021 et le gel des annuités. Le signal donné est clair. Encore faut-il que le Conseil d'Etat, qui perd deux des trois gros objets du week-end, le comprenne. A entendre dimanche Nathalie Fontanet, ce n'est pas gagné.

Christiane Pasteur